La réception de marchandise

- 1. **Réception de marchandises** : Processus par lequel les produits sont reçus d'un fournisseur dans un entrepôt ou un magasin.
- 2. **Bon de livraison (BL)** : Document émis par le fournisseur détaillant les produits livrés, leurs quantités et leurs conditions.
- 3. **Bon de commande (BC)** : Document émis par l'acheteur spécifiant les produits commandés au fournisseur.
- 4. **Fournisseur**: Entreprise qui fournit les produits à la grande distribution.
- 5. **Quantité commandée** : Nombre de produits spécifiés dans le bon de commande.
- 6. **Quantité reçue** : Nombre de produits effectivement livrés par le fournisseur.
- 7. **Conformité** : État où les produits reçus correspondent aux spécifications du bon de commande.
- 8. **Non-conformité** : État où les produits reçus ne correspondent pas aux spécifications du bon de commande.
- Contrôle qualité : Processus d'inspection des produits reçus pour s'assurer de leur conformité aux normes.
- 10. **Contrôle de la date de péremption** : Vérification de la date de péremption des produits périssables reçus.
- 11. **Étiquetage** : Processus consistant à apposer des étiquettes aux produits pour identifier leur contenu, leur prix, etc.
- 12. **Réception des marchandises** : Tâche consistant à recevoir physiquement les produits livrés.
- 13. **Stockage** : Processus de placement des produits reçus dans les zones de stockage appropriées.
- 14. **Réapprovisionnement** : Processus de réapprovisionnement des rayons à partir des stocks en entrepôt.
- 15. **Déchargement** : Processus de déchargement des produits des camions de livraison.
- 16. Chariot élévateur : Équipement utilisé pour déplacer les palettes de produits en entrepôt.
- 17. **Zone de quarantaine** : Zone spécifique où les produits non conformes sont temporairement stockés en attendant leur retour ou leur élimination.
- 18. **Réclamation**: Processus par lequel l'acheteur informe le fournisseur des produits non conformes et demande des actions correctives.
- 19. **Retour fournisseur**: Processus de retour des produits non conformes au fournisseur.
- 20. **Remboursement**: Processus par lequel le fournisseur rembourse l'acheteur pour les produits non conformes.